

Fonds social et de garantie des employés de l'industrie alimentaire (CP 220)

Synersec asbl - Rue de Birmingham 225 - 1070 Anderlecht - 0507.645.441 - RPM Bruxelles

credittemps@synersec.be

Tél. 02/513.13.32 - Fax. 02/732.33.54

Formulaire de demande d'intervention du Fonds social en cas de réduction de carrière 1/5 à 55 ans en matière de crédit-temps

Je, soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° de registre national : _____ / _____ Date de naissance : ____ - ____ - _____

N° téléphone : _____

N° de compte bancaire : _____

Travaille comme employé(e) dans la société

Nom : _____

Rue : _____ N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° ONSS : _____ / _____ - _____

Et demande par la présente le paiement de l'indemnité mensuelle complémentaire de € 74,15 (montant à indexer annuellement telles que les barèmes des salaires) dans le cadre de la CCT du 16 décembre 2019.

Je déclare par la présente d'avoir réduit ma carrière 1/5, à partir de mes 55 ans ou plus, en application de l'art. 8, §1, 1° de la CCT 103 en matière de crédit-temps.

Je joins en annexe une copie du formulaire C62 comme justificatif approuvé par l'ONEM en ce qui concerne le système crédit-temps fin de carrière.

Au cas où le système de crédit-temps 4/5 change ou est résilié prématurément, je m'engage à en aviser immédiatement le Fonds social CP 220. Le droit à la prime expire dès qu'il est mis fin au système crédit-temps fin de carrière ou en cas de changement de régime de crédit-temps autre qu'un 4/5 (p.e. mi-temps).

L'intervention est attribuée par mois civil complet, à condition que l'employé(e) concerné remplisse les conditions.

Certifié sincère et véritable,

Date : ____ - ____ - _____

Signature :